



# AB Prefecture

Modification n°1 du PLU  
du Pays de Cunhat

063-200070761-20240321-2024\_21\_03\_21-DE

Reçu le **PLAN DE ZONAGE** 2024  
CEILLOUX

Plan local d'urbanisme intercommunal  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

### Révisions et modifications :

Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 8 février 2018.  
Révision alléguée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Révision alléguée n°2 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Révision alléguée n°3 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.

biainsight



Bureau d'Etudes REALITES  
34, Rue Georges Clémenceau  
43100 St-Bonnet-les-Bains  
Tél : 04 77 47 01 09  
Email : contact@realites.fr www.realites.fr



- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
  - Emplacement réservé
  - Haies à préserver
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
  - Ripisylve
  - Terrain cultivé
  - Verger
  - Zone Humide
  - Sentiers pédestres à préserver
- ZONAGE :**
- Uc : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
  - Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
  - Uc : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
  - Uc : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
  - Uc : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
  - 1AUe : Zone à urbaniser à vocation économique
  - 2AUe : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1AUe soit préalablement remplie
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - Nc : Zone de carrière
  - NL : Zone de loisirs
  - Nv : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

